

## **Dispositions s'appliquant aux voyageurs entrant en Allemagne et liées au coronavirus SARS-CoV-2 / à la COVID-19**

---

Chers voyageurs,

### **Bienvenue en Allemagne !**

Veillez respecter les dispositions importantes suivantes, sachant que tout non-respect de ces dispositions constitue une **infraction** qui pourra faire l'objet d'une amende allant jusqu'à 25 000 euros :

- Veuillez respecter l'**obligation d'attestation** s'appliquant à toute personne entrant sur le territoire : Toute personne **de plus de 12 ans** devra être munie à l'entrée (avant le passage de la frontière) d'une **attestation de vaccination, de guérison ou de test négatif** (test antigénique datant de 48h maximum, test PCR de 72h maximum à l'entrée). Toute personne ayant séjourné, au cours des 10 jours ayant précédé l'entrée, dans une zone classée comme **zone à variantes du virus** au moment de l'entrée doit présenter à l'entrée une attestation de test négatif (test antigénique de 24h maximum, test PCR de 72h maximum à l'entrée). L'attestation doit pouvoir être présentée **à des fins de contrôle** par le transporteur ou lors de l'entrée sur demande de la police fédérale ou de l'autorité compétente.
- En cas de séjour antérieur dans des **zones à haut risque et des zones à variantes du virus**, veuillez respecter l'**obligation d'enregistrement et l'obligation de quarantaine** : Toute personne ayant séjourné, au cours des 10 jours ayant précédé l'entrée, dans une zone classée comme zone à haut risque ou zone à variantes du virus au moment de l'entrée doit **s'enregistrer, avant l'entrée**, sur le portail d'entrée de la République fédérale d'Allemagne accessible sous <https://www.einreiseanmeldung.de> et être munie de la **confirmation d'enregistrement à des fins de contrôle** par le transporteur ou, lors de l'entrée, par la police fédérale.

Vous êtes également dans l'obligation absolue de vous rendre à votre arrivée **immédiatement** et par le chemin direct à votre **propre domicile ou à un autre logement adapté** et d'y séjourner sans en sortir (quarantaine). Vous ne pouvez pas recevoir de visiteurs. Vous trouverez une liste des zones à haut risque et à variantes du virus à l'adresse <https://www.rki.de/risikogebiete>

- La quarantaine s'appliquant aux **zones à haut risque** a une durée de 10 jours. L'envoi d'une **attestation de vaccination ou de guérison** à <https://www.einreiseanmeldung.de> met fin prématurément à la quarantaine **au moment de la transmission**. Il en va de même pour la transmission d'une **attestation de test**, le test devant toutefois avoir lieu au plus tôt **cinq jours après l'entrée**, la quarantaine durant dans ce cas au moins cinq jours. La quarantaine des personnes de moins de 12 ans s'arrête automatiquement à la fin du cinquième jour suivant l'entrée.
- La quarantaine s'appliquant aux **zones à variantes du virus** a une durée de 14 jours. Il n'existe ici aucune possibilité de terminer prématurément cet isolement (même pour les personnes vaccinées et guéries).
- Vous trouverez les **exceptions et de plus amples informations** à l'adresse : <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/coronavirus-infos-reisende/faq-tests-einreisende.html>
- Veuillez contacter **immédiatement** les **services de santé** compétents (<https://tools.rki.de/plztool/>) **ou votre médecin** si vous ressentez dans les 10 jours suivant votre entrée des **symptômes typiques** d'une infection au coronavirus SARS-CoV-2 (difficultés à respirer, toux, fièvre ou encore perte de l'odorat ou du goût).

Votre Ministère fédéral de la Santé



Zones à risque



Consignes d'hygiène